



Creil, le 27 juin 2023

*Aux membres du Conseil
de Quartier Gournay*

Maison de la ville

03 44 29 52 24

citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 20 juin 2023

Ordre du jour :

- Présentation de Creil c'est l'été.
- Lancement de la saison 5 du Budget Participatif.
- Retour sur les diagnostics en marchant et sur les signalements.
- Questions diverses.

Etaient présents :

Elus municipaux :

M. Ahmet BULUT, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Services :

M. Geoffroy DENIS, chargé de mission Démocratie Participative.

Habitants : 6

Absent : M. Babacar N'DIAYE, conseiller municipal délégué au quartier Gournay n'a pas pu être présent.

- **1^{er} point : Présentation de Creil c'est l'été.**

- Du 8 juillet au 6 août 2023 = **Creil C'est l'Été Terre de jeux** (Ile Saint Maurice)
- Du 10 juillet au 4 août 2023 = **Creil C'est l'Été dans les Quartiers**
- Modification des horaires : 15h à 20h

- **Inauguration le 8 juillet sur l'Île Saint Maurice**
 - La culture travaille sur une proposition d'animation
 - Travaille en lien avec la vie associative pour une déambulation depuis la MCA

- **Creil, terre de jeux :**
 - Espace piscine / pataugeoire, réduction des espaces ensablés
 - Déploiement des structures villes (mini-golf etc...)
 - Espace détente / buvette
 - Scène spectacles vivants (1 soir par semaine)
 - Samedi mini olympiades en partenariat avec les associations

- **Creil, c'est l'été dans les quartiers :**
 - Poursuites des animations par les services municipaux et du CCAS
 - Appel à projet auprès des associations
 - Appel à projet buvette

- **4 semaines ; 4 lieux :**
 - Du 10 au 14 juillet : **Guynemer**
 - Du 17 au 21 juillet : **Espace Letien**
 - Du 24 au 28 juillet : **Place Rodin**
 - Du 31 juillet au 4 août : **Maison de quartier de la Garenne**

- **Séjours et sorties**
 - 2 séjours Sports Creil Alpes
 - 2 camps sportif Saint-Leu-d'Esserent
 - 2 séjours périscolaire Creil Alpes
 - 1 séjours CHAM Creil Alpes
 - 1 séjours jeunesse Creil Alpes
 - 1 séjours jeunesse aux Iles de Frioul
 - 3 journées organisées par le CCAS

Il a été demandé à ce que plus d'actions soient organisées à destination des séniors, notamment concernant la piscine municipale, afin de pouvoir se maintenir en forme.

Il a été indiqué que plusieurs animations sont proposées dans le cadre de Creil c'est l'été à vocation intergénérationnelle ou pour les séniors.

- **2^{ème} point : Lancement de la saison 5 du Budget Participatif.**

Définition :

Le budget participatif est un outil qui donne **la possibilité aux citoyens et aux associations de proposer des projets** et de participer directement aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Actuellement, une enveloppe financière de **400 000 euros** (soit l'équivalent de 11,20 euros par habitant), est dédiée à la réalisation des projets portés par les citoyens.

Le budget participatif a pour délimitation géographique d'application l'ensemble du territoire communal (ville de Creil), et s'appliquera selon le découpage traditionnel des conseils de quartier (soit **7 quartiers concernés par le dispositif** du budget participatif).

Objectifs :

- **Permettre aux citoyens d'être acteurs des projets** mis en œuvre au titre de l'amélioration de leur cadre de vie, de la transition écologique, de la propreté et de la sécurité de leur quartier.
- **Favoriser la participation citoyenne** et l'investissement des creillois dans les politiques publiques locales.

Dépôt et conditions de recevabilité :

Du **1er juin au 31 aout 2023** > Période de dépôt sur la plateforme participative dématérialisée **jeparticipe.creil.fr**. Accompagnement possible par la MDLV.

Les projets peuvent être déposés par des **creillois de 16 ans ou plus, ou par des associations** œuvrant sur le territoire de la commune.

1. **Satisfaire un motif d'intérêt général** (le projet est à visée collective et de nature à bénéficier à tous les habitants du quartier)
2. Entrer dans le **champ de compétence de la ville**
3. Rentrer dans le cadre des **dépenses d'investissement**
4. Respecter les **valeurs de la République**
5. Entrer dans les catégories suivantes : **amélioration du cadre de vie, transition écologique, propreté, sécurité**

Il est préconisé de :

- **Constituer des groupes de travail** autour d'un ou plusieurs projets dans le quartier.
- Suivre la **méthodologie de dépôt** des projets :

1.Rappel du contexte/Constats.

2.Diagnostic simplifié.

3.Présentation de la finalité du projet et de ses objectifs.

Le calendrier :

- **Du 1^{er} juin au 31 août 2023** : Dépôt des projets.
- **Septembre – Octobre 2023** : Etude de faisabilité technique, juridique et financière du projet. Comité technique et pré-sélection des projets.
- **Novembre 2023** : Audition des porteurs de projet devant le jury
- **Décembre 2023** : Annonce des Lauréats. Phase de vote citoyen afin de désigner un « prix du public ».
- **Début d'année 2024** : Annonce du projet Lauréat « prix du public ». Phase de vote sur la plateforme participative. Cadeau d'une valeur de 250 euros au porteur de projet gagnant.
- **A compter de janvier 2024** : la ville de Creil s'engage à lancer la phase de mise en œuvre des projets lauréats en lien avec les porteurs de projets.

Le projet du quartier Gournay ayant été validé et élu « prix du public » lors de la saison 4, sera semble-t-il retardé au minimum à septembre 2024. *Les services prendront attache auprès de l'ACSO pour avoir plus d'informations à ce sujet.*

Est-ce que l'enveloppe du Budget Participatif est utilisée chaque année ?

Elle est utilisée dans son entièreté lors de chaque édition.

• **3^{ème} point : Retours sur signalements.**

- Des rassemblements ont lieu régulièrement dans la rue de la villageoise sur le parking ACSO entraînant des nuisances sonores et des dépôts de déchets.
- **Police Municipale** : *Plusieurs passages ont été faits mais rien n'a été constaté en termes de nuisances sur ce parking. A-t-on plus de précisions sur le moment de commission de ces nuisances ?*
Propreté : *les dépôts sont ramassés par l'agent SUEZ.*
- Est-il possible d'implanter un panneau d'interdiction de stationner dans la rue de la chapelle du marais ?
- *Il faut maintenir du stationnement sur cette voirie. (Proposition de réglementation du stationnement lors du diag en marchant).*
- Le ralentisseur dans la rue de la villageoise est apparemment trop près de l'entrée de la rue, les véhicules accélèrent ensuite.
- *Le coussin situé en bout de rue au niveau de l'ACSO peut être déplacé en milieu de rue. Cependant, une gêne sonore peut ensuite survenir. A valider.*
- La végétation n'est pas entretenue et gêne la visibilité dans la rue Faure Robert au niveau des 2 résidences de Oise Habitat.
- *La situation découle d'un défaut d'entretien de certains locataires titulaires de parcelle privative en rez-de-jardin. Un courrier de rappel sera adressé aux concernés et une taille exceptionnelle des pousses débordantes sur voie publique sera exécutée par OH afin de libérer le champ de vision.*

- L'association Crémonovi, basée sur le territoire de l'ACSO, souhaiterait mettre en place de l'habitat participatif afin de développer le lien social intergénérationnel. Les membres aimeraient savoir s'il est possible d'intégrer ce projet à un projet immobilier prévu sur le secteur.
- *Il faut contacter le service gestion de l'Habitat de l'ACSO.*

- **4^{ème} point : Questions diverses.**

- Une estafette blanche stationne dans la rue des usines et gêne la visibilité à la sortie de la rue.
- Dans le cadre des travaux de la rue Jaurès, de nombreuses incivilités sont constatées de la part d'automobilistes qui passent au rouge et créent des bouchons.
- Les poubelles du 7 de la rue des usines sont de nouveau constamment sur le trottoir.
- A la limite de Montataire, dans la rue Louis Blanc une problématique de vitesse est constatée depuis les travaux. Un dos d'âne pourrait être envisagé ?
- Rue de la Chapelle des Marais : traçage ligne jaune à refaire concernant les stationnements gênants. Nombreuses problématiques pour les riverains pour entrer et sortir leur véhicule.

Conclusion

Monsieur BULUT a clôturé la séance en remerciant les participants.

Le prochain conseil de quartier se tiendra au 3^{ème} trimestre 2023.